

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 22 août 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux août, à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Victor-Montvianeix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FAYET Serge, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres absents excusés avec pouvoir : 2
Nombre de membres votants : 8

Date de la convocation : 16/08/2016

PRESENTS : BONNOT Marc, BOYER Pascal, FAYET Serge, PERI Sandrine, CONSTANCIAS Hubert, GIRARD Michel.

POUVOIRS : DUCOURET Dominique à GIRARD Michel, GOUILLARDON Séverine à FAYET Serge.

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

BONNOT Marc a été élu secrétaire de séance.

1- DÉLIBÉRATIONS

N° 50/2016 - Régime indemnitaire du personnel communal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2016 ;

Considérant qu'il convient de réadapter les régimes indemnitaires existants afin de tenir compte de la démission d'un agent et du recrutement d'un rédacteur ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de rapporter la délibération n° 53/2015 en date du 01/09/2015, transmise à la sous-préfecture le 10/09/2015, relative au régime indemnitaire du personnel et de la remplacer par la présente délibération.

DECIDE d'instituer sur les bases ci-après les indemnités suivantes :

Primes	Catégories d'agent	Coefficient pour la catégorie	Crédit Global de la catégorie
IAT	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3.452	1 621.32 €
IAT	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2.115	950.28 €
IEMP	Rédacteur	2.3	3 431.60 €

Les montants de référence utilisés pour le calcul des primes et indemnités sont réévalués en fonction des textes en vigueur.

DIT que les primes et indemnités susvisées pourront être versées aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence.

DIT que le Maire fixera les attributions individuelles en fonction des critères suivants :

1 - L'absentéisme

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de :

- congés annuels ou autorisations exceptionnelles d'absence,
- congés de maternité, états pathologiques ou congés d'adoption, de paternité,
- accidents de travail ou maladies professionnelles.

En cas d'arrêt du travail pour maladie ordinaire de plus d'un mois, une retenue sera opérée au prorata des jours non travaillés.

2 - Manière de servir

Les primes et indemnités susvisées seront modulées selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers l'entretien professionnel annuel de celui-ci.

Les critères pris en compte sont, outre les critères statutaires :

la motivation, la conscience professionnelle, l'efficacité, la capacité d'initiative, le jugement, la disponibilité, la maîtrise technique de l'emploi, les sujétions ou les contraintes de l'emploi exercé, l'encadrement et les responsabilités exercées.

3 - Fonctions de l'agent

Les primes et indemnités seront majorées au profit des agents exerçant des responsabilités particulières ou assujettis à des sujétions spécifiques.

En cas de changement notable de fonctions, le montant des indemnités pourra être révisé en cours d'année.

DIT que le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement.

PRECISE que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2016.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

N° 51/2016 - CNAS

Désignation d'un nouveau délégué représentant du personnel de la Commune

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite du départ de Mademoiselle MORVAN Gwénaëlle, il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour représenter les agents de la commune au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE Madame VIGIER Marylène, déléguée représentant les agents de la commune au sein du CNAS.

N° 52/2016 - EPF-Smaf - Adhésion de nouveaux membres

Monsieur le Maire explique expose :

Les communes de :

- **SAINT ELOY LES MINES** (63), par délibération du 29/10/2015,
- **MADRIAT** (63), par délibération du 10/06/2015,
- **REUGNYL** (03), par délibération du 08/01/2016,
- **MALREVERS** (43), par délibération du 01/12/2015,
- **BOISSET** (15), par délibération du 26/03/2016,

La communauté de communes :

SUMENE-ARTENSE (15), composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes) par délibération du 17/02/2016, ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1er mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20/06/2016 a donné un avis favorable. Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

2- QUESTIONS DIVERSES

Bâtiments/Patrimoine

Date réunion de la Commission : lundi 29 août 2016 à 19h30

Ordre du jour : Travaux de la GRANGE, Dossier « Accessibilité », Fissure au Bâtiment Technique, Restauration de la fontaine de La Boutière.

Voiries

Date réunion de la Commission : jeudi 08 septembre 2016 à 18h30

Ordre du jour : Dossier « Subventions Catastrophes naturelles », Programmes « Goudron » CCMT et communal, Réunions avec les représentants des Mairies de St Remy, La Monnerie, La Guillermie pour l'entretien des voiries communes, Accès aux Etivaux, Dégradations de la route de Roddier, Réunion avec la DDT pour la convention de déneigement, Chemin des Garennes.

Boisement

Date réunion de la Commission : vendredi 09 septembre 2016 à 11h00

-Ordre du jour : Déclaration des coupes de bois.

Eau/Assainissement

Date réunion de la Commission : jeudi 15 septembre 2016 à 19h00

Ordre du jour : Dossier de Mme FERREBOEUF à Bois Blanchet, Dossier Assainissement, Dossier des PPI, Facture analyse de l'eau au Captage n° 5 (St Remy/La Monnerie).

Matériel roulant

Date réunion de la Commission : lundi 19 septembre 2016 à 19h00

Ordre du jour : Saleuse de CELLES/DUROLLE, Camion à vendre.

Tourisme/Loisirs

Date réunion de la Commission : mardi 13 septembre 2016 à 19h00

Ordre du jour : Ronde du Forez 2016, Nouveau circuit de randonnée pour le Guide édité par le Parc du Livradois Forez, Demande de Mr GIRAUD/ Parc du Livradois Forez, Journées du Patrimoine 2016 les 17 et 18/09.

Divers

- *Ramassage des Encombrants*. Le premier mercredi de chaque mois. Faire un courrier aux administrés précisant ce qu'ils peuvent déposer.

- *Ramassage Scolaire*. Faire un courrier aux familles concernées en leur préciser l'importance d'informer la collectivité lorsque les enfants n'utilisent pas le service de ramassage.
- *Branchement de la Fibre*. Après une relance par mail auprès de Mme ALLEGRETTE. Elle nous a informés que la date prévisionnelle de mise en service est pour l'instant octobre 2016.
- *Vente du lot de bois au Chataignier*. Faire un courrier à Mme Malsch indiquant l'avis favorable du conseil.
- *Maison à Randier*. Très mauvais état, la propriétaire n'a pas les moyens de l'entretenir et son fils ne veut pas s'en occuper. Problème : toit en mauvais état, la maison n'est pas hors d'eau donc les poutres risquent de fendre et les murs de s'écrouler. Par ailleurs, cette dame est inscrite sur les listes électorales de Saint Victor et de Fort de France, nous avons transmis un certificat d'inscription sur les listes électorales au service élections de Fort de France.
- *Conseil Communautaire, réunion à St Victor le 06/09/2016 à 18h30*. Etre présent à 18h pour une visite de la Grange et la présentation de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50